

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/09/2015

Délibération n° D-2015-344

Création d'un itinéraire alternatif suite à la fermeture du chemin
de la source du Vivier - Demande de subvention auprès de
l'agence de l'eau Loire Bretagne

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Espaces Publics

**Création d'un itinéraire alternatif suite à la fermeture
du chemin de la source du Vivier - Demande de
subvention auprès de l'agence de l'eau Loire
Bretagne**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Très fréquenté, le chemin bucolique de la source du Vivier traversant l'usine des eaux doit être fermé au regard de l'arrêté préfectoral de Périmètre de Protection Immédiat de la source interdisant tout accès public à proximité de la source.

Cette rupture de la continuité de cheminements doux devient une problématique majeure du secteur Antes/Vivier, qui oblige à envisager un itinéraire alternatif pour assurer la continuité piétonne et cyclable.

Il apparaît également nécessaire de sécuriser les flux actuels sur un périmètre assez large, notamment sur le pont du Vivier et la bretelle de sortie du boulevard de l'Europe.

La proposition retenue est donc de maintenir un cheminement agréable en zone de ripisylve en créant une liaison douce en pied de talus du boulevard de l'Europe via une passerelle en bois, et de recalibrer la voirie devant le Syndicat des Eaux du Vivier afin de sécuriser la circulation piétonne et cyclable.

D'autre part, il s'agit de réaménager les voies existantes a minima afin de sécuriser les cheminements piétons/cycles sur le carrefour face au Syndicat des Eaux du Vivier, ainsi que la traversée du pont sur la rocade et son raccord avec la rue du Vivier et le chemin du Pissot.

Le montant global de l'aménagement est estimé à 178 250 € HT, dont :

. 11 250 € HT pour les études préliminaires et les travaux préparatoires (débroussaillage du bois, levé topo et études géotechniques) ;

. 125 000 € HT pour le maintien d'une liaison douce en pied de talus du boulevard (cheminement en calcaire et platelage dans le boisement de la source, sécurisation des circulations douces devant le SEV) ;

. 42 000 € HT pour les aménagements de voiries alentours (sécurisation des flux et des cheminements piétons/cycles dans le secteur Antes/Vivier/Pissot).

Etant éligible au titre de la mise en place de la DUP du Vivier, ce projet peut bénéficier de financements à hauteur de 50 % maximum de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les deux premiers volets de l'opération. Par ailleurs, une participation financière peut être sollicitée auprès du SEV, dans la mesure où il est le fait générateur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération de création d'un itinéraire alternatif au Chemin de la source du Vivier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la subvention correspondante, au titre de la mise en place de la DUP du Vivier, ainsi qu'une participation financière au Syndicat des Eaux du Vivier ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes et documents correspondants à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |
| Excusé : | 1 |

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX